

# LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

(ANCIEN Mathieu Laensberg. — Rien n'est changé à la rédaction.)

## SERVIE.

*Des frontières, le 8 août.* — D'après les dernières lettres de Constantinople reçues à Belgrade, le Reis-Effendi avait lu, dans les conférences du 9 juillet, un contre-projet de protocole du 22 mars, c'est-à-dire, celui d'un Hattischérif du Sultan, énonçant la réserve solennelle des principes sur lesquels sont basées la souveraineté et la majesté de tous les rois, et contenant en même temps les privilèges que la Porte veut accorder à ses sujets de la Morée. Les ambassadeurs ont pris copie de ce Hattischérif; mais ils ont déclaré ne pouvoir adopter ce projet, et ont fixé un terme de huit jours pour une réponse ultérieure. Ce terme écoulé, le Reis-Effendi a remis de nouvelles protestations, et assuré itérativement que la Porte ne pouvait consentir et ne consentirait jamais à une pareille violation de tous les droits. En conséquence, il est évident que, s'il ne survient pas des événements militaires tout-à-fait décisifs, les négociations n'auront aucun résultat, la résistance des Grecs augmentant encore l'obstination du Sultan. Ainsi l'état des négociations se trouve reporté à la situation où elles étaient en décembre 1827, avant le départ des trois ambassadeurs. La ville de Constantinople conserve une certaine tranquillité qui paraît fondée sur l'espoir qu'on a dans la coopération et le secours de l'Angleterre. Il n'y a rien de décidé, ni sur le départ du Sultan pour l'armée, ni sur une réquisition pour la défense de la capitale, mais on sait que le Sultan est décidé à la résistance la plus opiniâtre.

L'apparition de la flotte russe à l'embouchure du Bosphore les 17, 18 et 19 juin paraît calculée pour diviser les forces turques, en les attirant sur différents points. La nouvelle assez vraisemblable que l'armée du général Diebitsch n'est que 40,000 hommes, si elle donne d'une part de la confiance à la Porte, ne laisse pas de l'autre de faire naître quelques inquiétudes, en ce qu'il semblerait compter sur des mouvements dans l'intérieur et des intelligences avec les mécontents.

(Correspondant de Nuremberg.)

## ANGLETERRE.

*Londres, le 22 août.* — Une lettre de Mexico reçue, hier contient, si l'on peut y ajouter foi, un fait extrêmement important, savoir l'annonce de négociations qui ont été entamées entre le gouvernement mexicain et celui des États-Unis. Cette lettre adressée à une maison fort respectable, porte que le ministre mexicain, par suite de l'invasion dont est menacé le territoire du Mexique, a fait la proposition de demander un secours efficace par l'avance d'une forte somme d'argent. En reconnaissance de ce service, le Mexique devait céder aux États-Unis pour une suite d'années, provisoirement la province de Texas et la péninsule de Californie. Si après le terme convenu l'argent n'est pas restitué, la possession de ces contrées riches et vastes restera aux États-Unis. La somme à avancer sous cette garantie est indiquée entre 10 à 12 millions de liv. st.; elle sera suffisante, si elle est bien employée pour assurer la prospérité de la république. On ne sait pas encore de quelle manière le gouvernement mexicain a accueilli cette proposition.

(Times.)

— On vient de recevoir une copie du nouveau tarif établi par le gouvernement colombien dans le but d'augmenter ses revenus, à cause de l'attitude menaçante de l'Espagne, et de la continuation de la guerre avec le Pérou. Toutes les marchandises d'importations sont divisées en six classes qui payent de 15 1/2 à 30 1/2 pour cent, importées sur des navires nationaux, et de 18 1/2 à 35 1/2 pour cent, importées sous pavillon étranger. Ce tarif a dû être mis en vigueur à dater du 1<sup>er</sup> juillet. Le décret de Bolívar qui y est relatif, est daté du quartier-général de Quito, le 18 mai.

— Erzeroum, la capitale de la Turcomanie, l'ancienne Assyrie, située à la source de l'Euphrate, n'est pas seulement importante par suite de sa grandeur, de ses richesses et de sa position, mais aussi parce que les Turcs en ont fait le centre des forces et des ressources qu'ils avaient réunies pour la dé-

fense de leurs possessions asiatiques. Les Russes sont campés maintenant pour la première fois sur les bords de l'Euphrate; ils ont devant eux les plaines fertiles de l'Assyrie; sans qu'il y ait un ennemi pour s'opposer à leur marche.

Les armées qu'on avait levées pour les leur opposer sont toutes détruites; tous les chefs ottomans sont prisonniers; il ne leur reste personne pour diriger un mouvement contre les vainqueurs. Leurs progrès ultérieurs dépendent de leur volonté. Se dirigeront-ils sur Bagdad, ou s'avanceront-ils jusqu'au Bosphore pour menacer Constantinople du côté de l'Asie, c'est ce que le temps fera voir.

Mais, dans le cas où la diplomatie européenne ne remplacerait pas les armées, il s'écoulera peu de mois, avant que le colosse ottoman couvri de ses débris les pays qui reposaient à l'ombre sa puissance.

## FRANCE.

*Paris, le 24 août.* — Le baron d'Haussez, conseiller-d'état, membre de la chambre des députés, préfet de la Gironde, est nommé ministre de la marine et des colonies, en remplacement du comte de Rigny.

— M. de Courvoisier a prêté serment ce matin entre les mains de S. M.

— M. le vicomte de Châteaubriand n'est pas arrivé à Paris, comme l'ont annoncé plusieurs journaux. Il est prochainement attendu.

— Parmi tous les projets que l'on attribue au ministère, on cite celui de donner les droits électoraux à tous les légionnaires payant des contributions, et l'éligibilité à tous les officiers supérieurs jouissant d'un traitement de 5,000 francs et au-dessus. En outre le cinquième de tous les emplois civils serait affecté aux militaires en retraite. Ce sont les dispositions par lesquelles M. le comte de Bourmont voudrait se rendre l'opinion de l'armée favorable.

On parle dans les salons diplomatiques d'un traité secret entre la France, l'Angleterre et l'Autriche, par lequel ces deux dernières puissances nous garantissent les limites du Rhin pour prix de notre intervention hostile dans les affaires de la Russie.

(Nouveau Journal de Paris.)

— Dans un moment où tous les esprits sont tournés vers l'Orient, et où des bruits de toute espèce sont mis en circulation par les journaux sur les événements dont la Turquie est le théâtre, nos lecteurs seront bien aises de connaître quelles sont les nouvelles avérées qui sont parvenues à Paris.

On savait à Constantinople le 30 juillet, le passage du Balkan, la prise de Bourgas et de Sizeboli, et une grande inquiétude régnait dans cette capitale. Le parti ennemi des innovations commençait à relever la tête, et l'on craignait des désordres sérieux, mais il n'y avait encore eu aucun incendie, comme on l'a prétendu dans les journaux d'Allemagne.

La nouvelle du combat de Quarante-Églises a été apportée à Munich par un ministre russe arrivant de Vienne, et à qui M. de Talischeff avait annoncé cette victoire.

D'après cette nouvelle, il est probable que les Russes sont déjà arrivés sous les murs de Constantinople, à moins que le Grand-Seigneur, qui s'était porté à Ramis-Tchifflick, n'ait tenté les chances d'un combat pour défendre sa capitale.

Il est certain que Mahmoud était résolu à ne point accepter la paix qu'on lui offrait encore aux mêmes conditions. Il a dit à l'ambassadeur d'Angleterre, M. Gordon, que cette résolution

n'était pas seulement l'effet de sa volonté, mais le résultat de la détermination des musulmans, détermination qu'il ne pouvait braver sans péril.

Il n'aurait donc d'autre parti à prendre que de s'envelopper sous les ruines de Constantinople, si les troupes lui restent fidèles, ou de passer dans l'intérieur de l'Asie et d'attendre l'hiver et le résultat des négociations de l'Europe. La marche triomphante du général Paskévitch qui vient de s'emparer d'Erzeroum rend cette ressource assez incertaine. Aussi disait-on que Mahmoud se retirerait à Smyrne.

Toute la question est donc de savoir aujourd'hui quels moyens de défense présentera Constantinople dans l'état moral de sa population, et avec ses constructions en bois qui la rendent peu propre à supporter un bombardement.

(Gazette de France.)

— Le *Sun* affirme que le gouvernement anglais est résolu à ne pas céder un pouce de terrain aux Turcs, relativement aux affaires de la Grèce.

— On écrit de Rome, le 8 août :

« On dit que Galotti va sous peu quitter le sol natal et retourner en Corse. Ses biens seront confisqués pendant 23 ans; mais on parle de lui accorder une petite pension sur ses revenus.

« Le pape est souffrant; les médecins lui prodigent tous leurs soins; on craint un cancer à l'estomac. »

— Le *Courrier du Bas-Rhin* se livre à une discussion judiciaire et détaillée du budget de la ville de Strasbourg pour 1829: c'est un exemple que les journaux de département ne sauraient trop imiter. Le *Courrier* nous apprend que le voyage de S. M. en Alsace a coûté à la ville 59,738 fr. Vient ensuite une dépense de 3,785 fr. pour les frais d'un procès que la ville a perdu et qui avait pour objet une somme de 42 fr.

— Il va paraître incessamment des voitures d'une nouvelle invention, qui, sous le nom de *Tcho-Tching* (voitures-cuisines à vapeur), doivent porter et distribuer dans tous les quartiers de Paris des alimens.

— M. de Peyronnet est actuellement au Havre. Le premier soin de cet ex-ministre a été de demander si l'on pouvait lui trouver dans cette ville de bons cigares en fraude. Son excellence croit encore qu'on obtient des cigares comme elle se procurait de faux députés.

— M. de Bourmont a demandé la saisie de la belle édition du Tacite de M. Pankouke, à cause de cette phrase latine: *Proditores et transfugæ arboribus suspenduntur* (les traîtres et les transfuges sont suspendus aux arbres). M. de Bourmont ne veut pas être pendu.

— L'empire ottoman a pris fin en Europe, et la Russie a complété son système territorial. Un siècle d'efforts et de constance aura été couronné par cette fin. Mais, dira-t-on, la ville de Constantinople ne constitue pas à elle seule la puissance musulmane en Europe... La puissance des Turcs réside dans le sultan, dans son conseil, dans sa capitale. Lui seul animait tout; son conseil, agissant sous son inspiration, maîtrisait les membres épars du grand corps politique et les rattachait au centre commun; Constantinople renfermait dans son sein toutes les ressources de l'état. La prise de cette métropole détermine la dissolution de l'empire. Mahmoud, rejeté en Asie, entraîne avec lui tout ce qui constituait son gouvernement. Le jour où il

saura touché le sol de l'Anatolie, son influence sera perdue sur ses états d'Europe. Il n'y restera plus que des pachas indépendans par le fait et n'ayant à s'occuper que de leur sort individuel. (Const.)

Après les fatigues de la semaine, Got voyait arriver avec plaisir le dimanche, jour de repos et de gaieté. Il se rend à la boutique de Chevard, coiffeur-perruquier, dit *Fin Rasoir*. Got, en dépit des lois prohibitives du cumul, exerce la triple et disparate profession de fruitier, vidangeur et fleuriste. M. Chevard le voyait, non sans quelque répugnance, fréquenter sa boutique. « Lave-moi les mains, perruquier, lui dit Got, et fais-moi la barbe. » — Asseyez-vous, Monsieur. — A peine assis, Got s'endort profondément. Le malin perruquier s'arme de l'épingle à friser, pique le dormeur et l'éveille. Une querelle s'engage, et Chevard est renversé sur son comptoir par Got qui lui donne un coup de sa botte à l'écuillère. Plainte est portée, et ce matin tous deux viennent s'expliquer devant la police correctionnelle. « Messieurs, dit le perruquier, par état plus que par goût, je me dois au public; qu'on soit vidangeur ou non, je n'ai pas de préjugés; mais Monsieur, était ivre, et il m'a insulté. — L'assertion est fautive, répond Got; il m'en veut, et Monsieur me plaisante toujours sur l'ouvrage: un homme est un homme, et les barbiers, c'est pas rare. Vous voyez, mon président, je suis vif; j'entends la plaisanterie sur la chose, mais je ne veux pas qu'on me pique. Chevard demandait 300 fr. de dommages intérêts. Admettant quelques circonstances atténuantes, le tribunal n'en a accordé que 25, et de plus a condamné Got à cinq jours de prison.

#### De la hausse des fonds dans ces derniers jours.

Les variations des fonds publics depuis le changement du ministère, et l'état où ils se trouvent aujourd'hui, donneraient une idée fautive de l'opinion dont leur prix paraît être l'expression, si l'on ne prenait la peine de se rendre compte des autres principes qui les gouvernent. Ces principes où ces causes sont tellement puissans qu'ils impriment aux fonds publics un mouvement totalement inverse à celui que devrait rationnellement produire tel ou tel événement. Aussi a-t-on vu des traités de paix, l'évacuation des étrangers, toute autre circonstance heureuse, produire sur la rente une baisse considérable, tandis que le contraire arrivait dans des conjonctures que tout le monde jugeait fâcheuses, et qui l'étaient en effet.

Les 3 1/2 étaient à 81 fr. 80 c. lors de l'ordonnance du 9 de ce mois. Le jour où elle est connue ils tombent à 78 f. 25 c. Voilà l'expression de l'opinion publique. Aujourd'hui ce même fond est à 80 f. 50 c. : l'opinion a donc changé? Nullement. Le ministère ne cesse pas d'être en haine et en mépris à tous ceux qui se souviennent et qui réfléchissent. A la bourse comme partout en France, on sait ce qu'on peut espérer de Coblenz et de la chouannerie; à la bourse comme partout on découvre les loups sous la peau d'agneau qu'ils ont empruntée pour quelques jours.

Mais aussi, là comme ailleurs, on se compte, et l'on sait que les destinées d'une grande nation ne dépendent pas des fureurs d'une faction qui se sent aujourd'hui si faible qu'elle n'ose plus marcher sous ses propres drapeaux, et si l'on craint quelques mauvais jours, on ne doute pas de l'issue d'une lutte entre un géant et un pygmée.

D'autres causes d'ailleurs plus pressantes, influent comme je l'ai dit, sur les variations des fonds publics et amènent des cours qui semblent en désaccord avec l'opinion générale. Parmi elles la plus influente est ce que les gens du métier appellent la position de la place.

Lorsque le nouveau ministère a si désagréablement surpris la France, de fortes spéculations à la hausse étaient faites par de riches capitalistes, des banquiers, et par le comité des receveurs généraux. Le premier mouvement de terreur a causé une baisse si rapide que les spéculateurs n'ont pas su se débarrasser de leurs rentes; ils ont dû soutenir leurs opérations en prenant dans les bas prix afin d'avoir un cours moyen moins élevé, les forts capitaux dont ils disposent leur donnant les moyens d'attendre ou même de forcer les prix en enlevant ce qui se présente au marché. Ajoutez-y les fonds

d'une caisse d'amortissement aussi démesurément en rapport avec l'effet qu'elle absorbe; ajoutez-y encore les efforts d'un ministère qui, pour donner le change à l'opinion, n'hésite pas à appliquer à des achats de rentes l'argent de toutes les caisses où il peut puiser.

Les joueurs à la-baisse (car tout ceci n'est qu'un jeu de part et d'autre) ne trouvant pas sur un effet aussi peu considérable que l'est le 3 pour cent, d'inscriptions à emprunter, pressés par une liquidation de fin de mois, à laquelle il faut absolument satisfaire, se hâtent de racheter, aux prix que veulent bien leur dicter leurs adversaires plus riches et mieux secondés, et oublient le ministère, Alger, Mahmoud, et tout ce qui les a effrayés jusqu'alors.

Mais l'argent des particuliers vient-il se placer dans les fonds publics? Non. Est-on plus rassuré sur la marche du gouvernement? Non sans doute. Les véritables porteurs de rentes ne cherchent-ils pas à en sortir? Si fait, très-certainement; et cependant les rentes montent, parce que la position des joueurs est telle, que ceux qui ont vendu à découvert sont forcés de racheter à tout prix, ayant affaire à des adversaires plus riches, plus hardis et mieux secourus. Ce n'est donc que des prix de jeux qui résultent de tout ceci, et nullement le véritable cours que donnerait aux fonds publics la confiance qu'inspire le gouvernement, qui ne manquera cependant pas de s'en glorifier.

## PAYS-BAS.

LIÈGE, LE 27 AOÛT.

Un accident funeste est arrivé hier matin, vers dix heures 1/2, à la houillère de l'Espérance, près de Seraing. On portait hier au soir à 36 le nombre des ouvriers morts, outre une vingtaine de blessés.

M. le curé de Seraing est descendu dans la houillère immédiatement après l'explosion, et l'on parle avec éloge de son dévouement dans cette nouvelle circonstance. M. Bidaut fils, conducteur de mines, aidé de son collègue M. Ducros, a aussi déployé, dit-on, beaucoup de zèle.

Nous n'avons pas recueilli d'autres détails sur cet événement déplorable, dont il faut attribuer encore la cause, à ce qu'il paraît, à l'explosion du feu grisou. On dit qu'une secousse violente, accompagnée d'une forte détonnation, a été ressentie au loin.

Les familles que ce malheur aussi funeste qu'imprévu va jeter dans le besoin, trouveront sans doute la charité publique aussi bien disposée en leur faveur que les familles de Seraing, victimes d'un malheur semblable arrivé l'année dernière à la houillère de Henri-Guillaume.

Nous recevrons avec plaisir, au bureau de cette feuille, les dons des personnes bienfaisantes.

L'accident cruel arrivé à une jeune dame qui se trouvait aux eaux de Spa a été suivi de la mort de la victime. Elle a cessé de vivre lundi matin, et sa famille qui arrivait de France, pour la voir, n'a pas même en cette consolation. Mariée depuis dix-huit mois à M. de Briasse, cette dame n'était âgée que de 20 ans, et n'était pas encore mère. Une de ses sœurs est l'épouse de M. le comte de Thiennes, de Bruxelles.

Dans la nuit dernière, vers minuit, un violent incendie a éclaté dans la maison du sieur Blanche, située entre Verviers et Ensival, sur la route royale de la Vesdre. Ce bâtiment, isolé de toute habitation, était en flammes lorsque les premiers secours arrivèrent. Les habitans d'Ensival qui accoururent d'abord sur le lieu de l'incendie, y amenèrent une pompe; mais le manque de seaux pour l'alimenter la rendit presque inutile. Néanmoins, après les plus grands efforts, on est parvenu à sauver une partie de la maison.

Nous ne devons pas oublier de signaler ici le dévouement de M. le curé d'Ensival, qui s'est empressé de se rendre sur les lieux et de travailler comme le moindre de ceux de ses paroissiens qui l'accompagnaient. (J. de Verviers.)

Les journaux nous ont récemment révélé l'existence d'une commission, chargée d'examiner un nouveau projet de législation en matière de douanes et pour refondre le tarif actuel.

A en croire nos confrères, le nouveau système de douanes sera fondé sur les principes fondamentaux d'économie politique. « Il transformera le royaume en un vaste entrepôt; donnera des garanties toutes nouvelles contre la fraude; laissera au commerce la plus grande liberté possible et pro-

tegera également l'industrie et l'agriculture nationales. »

Voilà certes de belles promesses, mais pour notre compte, nous préférerions à tous ces éloges un peu anticipés, la simple publication de ce nouveau chef-d'œuvre; nous nous assurerions de son mérite réel, à moins que par une modestie orgueilleuse, l'auteur n'ait imité nos excellences, qui l'art de si bien cacher leur mérite que personne en Belgique ne le soupçonne. (Journal de Louvain.)

— La 18<sup>e</sup> division d'infanterie sera décidément formée à Namur, le mois prochain.

Avis aux amateurs. Un jeune anglais a perdu, ces jours passés, sept mille francs à la banque de Chaudfontaine.

## LIBERTÉ DES OPINIONS RELIGIEUSES.

### Intolérance administrative.

Deux paysans de la province de Limbourg viennent d'être assignés devant le tribunal de simple police de Mechelen pour avoir travaillé un dimanche à rentrer leurs grains, délit prévu par l'art. 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 1814.

Un bourgmestre d'une commune des environs de Liège, commune dont on ne cite pas le nom, vient de faire donner lecture aux habitans, du susdit arrêté, « afin que chacun s'y conforme, sous les peines et amendes y portées. »

Ces deux faits rapportés par les journaux donnent lieu à réfléchir: ils sont graves, beaucoup plus graves qu'ils ne paraissent à la première vue: la liberté des cultes toute entière s'y rattache, et si l'arrêté invoqué ici par l'autorité administrative et judiciaire pouvait avoir encore chez nous aucun caractère obligatoire, on pourrait dire qu'il n'y a point en Belgique de liberté d'opinions religieuses, et retrancher l'art. 190 de la constitution.

Citons d'abord les dispositions principales de cet arrêté, antérieur, de près d'une année, à la promulgation de la loi fondamentale.

Art. 1<sup>er</sup>. Il est défendu de se livrer à aucun travail, soit dans les villes, bourgs, villages, ruelles, places publiques, soit dans les champs, les dimanches et fêtes, sauf dans les cas de nécessité absolue; à quel effet, il faudra être muni d'une permission par écrit du bourgmestre, laquelle sera immédiatement portée à la connaissance du curé desservant de la paroisse.

Art. 2. Toute vente de légumes, de volailles et d'autres denrées quelconques, est prohibée dans les rues et dans les autres lieux publics.

Art. 3. Il est défendu aux marchands d'étaler leurs marchandises ou de vendre à porte ouverte.

Rapprochons de ces dispositions la loi fondamentale:

Art. 190. La liberté des opinions religieuses est garantie à tous.

Art. 191. Protection égale est accordée à toutes les communions religieuses qui existent dans le royaume.

Les conséquences de ces articles sont très-simples et faciles à déduire: Chacun est libre de professer dans le royaume telle opinion religieuse qui lui plaît; chaque communion religieuse a droit à une protection égale, qu'elle soit juive ou calviniste, catholique ou luthérienne: donc pas de religion privilégiée, pas d'obligation légale de se soumettre à tel ou à telles croyances, aux exigences de tel culte.

Que penser maintenant d'une mesure administrative qui vient prescrire à tous les habitans du royaume, sans distinction de croyance religieuse, de s'abstenir, tel jour et à telle heure, de tel acte qui peut ne blesser en rien le culte, ou la conscience de beaucoup de gens qui en professent une autre ou qui même n'en professent pas du tout.

Autant vaudrait forcer à des actes qui contrarieraient le culte des uns, l'opinion des autres, forcer le juif à fréquenter le temple catholique, le catholique à venir au prêche protestant, le protestant à pavoiser sa maison pour une procession catholique, le déiste à manger du poisson le vendredi, et à s'abstenir d'œufs en temps de carême.

Remarquez que l'arrêté, tout entier à la faveur des communions chrétiennes, leur accorde une sorte de protection qu'il refuse à la communion juive, s'

pour être juive, n'en a pas moins droit à la protection égale que lui garantit l'art. 191.

Or, le dimanche du juif c'est le samedi ; ce jour là, qui est à lui son jour *férié*, sa conscience religieuse lui défend de travailler, et il peut être offensé de voir des chrétiens se livrer, sans scrupule, au travail.

Faudra-t-il, par respect pour la religion juive, ordonner à chacun, sous peine d'amende, de s'abstenir le samedi, de toute vente de légumes, de tout étalage de marchandises, de tout travail, sauf, pour ce dernier cas, « une nécessité absolue et la permission par écrit d'un bourgmestre, laquelle sera immédiatement portée à la connaissance du *rabbin* ; » Vous vous récriez à l'absurde : et cependant vouloir forcer les juifs de chômer le dimanche, parce qu'ainsi le veut la foi catholique, ne reviendrait-il pas précisément à vouloir forcer les catholiques de chômer le samedi, parce qu'ainsi le veut la loi juive ? Et ce qui est vrai pour les juifs, ne l'est-il pas pour les déistes, les indifférents, pour qui n'existent, religieusement parlant, ni dimanche, ni samedi ? Devront-ils, sous peine d'amende, se soumettre à des pratiques qui leur répugnent, devenir hypocrites par ordre supérieur, et rester oisifs par crainte de la prison ? La liberté des opinions religieuses comme la liberté de toutes les autres opinions, n'est pas, qu'on le sache bien, pour laisser l'intelligence stationnaire, ni tenir les cultes enfermés dans le cercle où nous les voyons aujourd'hui. Supposons un culte nouveau qui, par contradiction avec les cultes existants, ne venille ni du dimanche ni du samedi pour les jours de repos, mais fixe le jeudi : un autre, par la même raison, pourra vouloir le mercredi, un autre le lundi, de telle manière qu'à la fin, tous les jours de la semaine se verront changés en jours de fête, pendant lesquels l'autorité, pour être juste, pour accorder à tous les cultes une égale protection, devra défendre toute espèce de travail, les ventes, les étalages etc.

On voit jusqu'où peuvent conduire les conséquences d'un principe absurde : nous n'insisterons pas davantage sur ce point pour le moment.

Mais, avant de finir, nous avons deux mots à ajouter sur la circonstance qui, dans la commune de..., a engagé M. le bourgmestre à communiquer à ses administrés les menaces de l'arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 1814.

M. le curé de la paroisse, dans son exhortation du dimanche, avait dit que ceux qui croyaient devoir travailler les dimanches et fêtes devaient demander la permission à leur curé.

M. le bourgmestre a vu dans ces expressions « une tendance à détruire la hiérarchie des pouvoirs et les attributions de l'autorité civile », à laquelle, comme on l'a vu, l'arrêté d'octobre attribue le privilège de donner la permission.

Nous croyons que M. le bourgmestre a mal compris la portée des paroles du curé ; qu'il a confondu deux choses essentiellement distinctes, l'autorité spirituelle et l'autorité temporelle, qui l'une pas plus que l'autre ne doivent se dominer ; que M. le curé parlant de permission n'a pu entendre parler que d'une permission purement religieuse, spirituelle, dégagée de toute peine morale, et non de cette permission temporelle, administrative, attribuée à M. le bourgmestre, et dégagée de peine matérielle, telle que l'amende et la prison.

Or, qu'un curé de paroisse, dans l'opinion où il est que le travail, le dimanche, est contraire aux règles de l'église, défende qu'on s'y livre sans sa permission ; qu'il use de son autorité spirituelle, la seule dont il puisse disposer, pour forcer à l'abstinence du travail, comme à l'abstinence de la chair, et dans l'autre celui qui, pour donner du pain à ses enfants, vend ses poulets ou fait la moisson le dimanche ; cela peut-être condamné par la philosophie, mais cela reste dans les attributions du prélat ; et il n'y a point là d'empiétement sur l'autorité civile ; car nul n'est forcé, par l'amende et la prison, de se soumettre à ces injonctions, ni de croire à l'effet de ces menaces.

Quant à ceux qui pensent, en travaillant le dimanche, commettre, aux yeux de Dieu, un péché dont leur curé seul peut les relever, qu'ils lui demandent cette permission ; nul ne peut encore un

coup s'y opposer : car c'est là une des plus simples conséquences de la liberté religieuse, un acte qui ne cause de dommage réel à personne, qui ne blesse ni la morale, ni les lois, ni l'exercice d'aucun autre culte.

Vienne maintenant l'autorité judiciaire ou administrative avec son cortège habitué, ses gardes champêtres, ses gendarmes, ses amendes et sa prison : Tu ne travailleras pas le dimanche sans ma permission, me dit-elle brutalement ; et si tu travailles, voici de quoi t'en empêcher.

J'ai beau dire ; mais la loi fondamentale. — Arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 1814 ; — mais ma conscience n'est point blessée — à l'amende ; — mais ma famille manque de pain — en prison.

Nous le demandons, de quel côté est le danger, de quel côté l'intolérance, laquelle des deux autorités établit ici un contraste nuisible à la tranquillité publique, pour parler comme M. le bourgmestre ; que devient dans un pareil système la liberté des opinions religieuses ; et, à la différence de la gravité des peines, en quoi diffère un tel procédé de ceux de l'inquisition, et l'arrêté d'octobre du mandement fameux de l'évêque d'Imola ?

La question, comme on le voit, est des plus importantes. Nous y reviendrons.

LE TALISMAN, ou Richard en Palestine, histoire du tems des Croisades, par WALTER SCOTT.

WOODSTOCK, ou le cavalier, par le même auteur.

(Édition de M. LEMARIÉ, à Liège.)

Ivanhoë, les Puritains, la prison d'Edimbourg, l'Abbé, sont des chefs-d'œuvre que presque aucune tâche ne dépare ; le talisman d'un mérite moins soutenu présente, selon nous, des faces plus brillantes. L'action se passe en Syrie et au moyen âge ; et, comme dans Ivanhoë, Walter Scott a mis en scène Richard cœur de Lion ; mais ce n'est plus seulement l'homme privé qu'il veut peindre, c'est le héros tout entier sur un grand théâtre politique : au milieu du conseil des princes croisés et des apprêts de batailles. Autour de Richard, qui allie aux passions indomptables, qui lui ont valu le surnom de Cœur de Lion, et à toute la rudesse d'un soldat, de la bonté, de la bonhomie même, se groupent tour à tour, le chevaleresque Saladin, son rival de gloire ; Kenneth d'Écosse ; Philippe Auguste, l'Ulysse de la croisade ; le grossier Léopold d'Autriche ; l'élegant marquis de Monserrat ; et ce terrible chef des Templiers, Giles Amaury, qui, sous l'impassibilité de ses traits de fer, cache des passions si redoutables.

Derrière ces grandes figures historiques, qui se détachent en relief du fond du tableau, on aperçoit le camp, les soldats croisés, couverts d'armures étincelantes, les Sarrazins, à la physionomie farouche. Ces masses sont agitées ; on voit flotter les bannières, on entend le bruit des chevaux, le retentissement des lances et des cimenterres. De tems en tems, et comme pour mêler l'énergie à la grâce, se montrent les charmantes figures de la reine Berengere, femme de Richard et d'Edit Plantagenet. Tout cela n'est point faiblement aperçu, faiblement indiqué comme dans une production vulgaire, tout cela a force, vie et mouvement. On retrouve dans cette belle composition le talent de Walter Scott dans toute sa virilité. Jamais son pinceau ne fut plus large, ses couleurs plus vives ; on dirait, que dans cette excursion en Syrie, l'imagination du peintre s'est réchauffée aux feux d'un soleil oriental.

L'action, souvent négligée, même dans quelques-unes des meilleures productions de l'auteur, est d'abord quelque peu traînante ; mais elle finit par se nouer assez fortement et inspire de l'intérêt. Parmi les belles scènes dont l'ouvrage abonde, on remarque le combat si pittoresque de Saladin contre le chevalier Kenneth, l'entretien de Richard et de lord Devaux, modèle de dialogue héroïque ; exempt de cette exagération, de cette emphase qu'on trouve trop souvent chez les feseurs d'alexandrins ; l'entrevue de Cœur de Lion et de Saladin, mais surtout la querelle homérique de Richard et de Léopold. La franchise du prince anglais a blessé l'orgueilleux autrichien, qui, dans un accès d'ivresse, va planter sa bannière ducale à côté de l'étendard royal d'Angleterre, Richard, furieux,

insulte l'archiduc et même Philippe de France, accouru au tumulte, pour interposer sa médiation. Cette scène, riche de détails poétiques, toute admirable qu'elle est, le cède encore à celle qui suit. Les princes, fatigués de la croisade, cherchent depuis long-tems un prétexte pour quitter la Syrie, et c'est Richard qui le leur fournit, c'est sa colère qui fait avorter une entreprise où il espérait une immortelle renommée. Non, à tout prix, Richard réparera la faute ou ses funestes passions l'ont entraîné. Il se rend au conseil, assemblé pour juger le différend des deux princes ; là, Richard écrase Léopold sous le poids de ses nobles réparations, il rappelle aux Croisés les services qu'il a rendus, non pour leur reprocher leur ingratitude, mais comme pour constater l'amitié que le roi d'Angleterre porte à ses frères d'armes. Il en appelle ensuite aux sentimens religieux, à l'amour de la gloire, sa mâle et simple éloquence s'élève au sublime ; et Richard triomphe comme sur un champ de bataille ; les guerriers se pressent avec enthousiasme autour de lui, et le lecteur même entraîné par cette voix puissante, est tenté de s'écrier avec les Croisés : *Allons à Jérusalem.*

Rien ne manque à ces grandes scènes, les plus épiques que l'écrivain ait tracées : couleur locale, mœurs, passions, poésie, éloquence, mais c'était, comme on dit, le chant du cygne, et rien de pareil n'est sorti depuis de la plume de l'auteur.

Parmi les romans de Scott, Woodstock n'est qu'un ouvrage du second ordre. L'intrigue en est péniblement conduite et surchargée d'incidents qui en retardent la marche et n'excitent aucun intérêt. L'auteur a fait encore ici un essai malheureux de ce merveilleux mesquin d'Anne Radcliffe et de son école. On trouve dans Woodstock des portes secrètes, des souterrains, des tours du nord, des agens mystérieux, et enfin tous les épouvantemens de la fantasmagorie et de la mécanique : de tels ressorts sont un peu vulgaires, et indignes d'un drame où Cromwel ne joue point le dernier rôle.

Charles II, après la défaite des cavaliers à Worcester, se réfugie chez le vieux sir Henri Lee, gouverneur du château de Woodstock. Cromwel soupçonne l'asile du prince, et se dispose à l'y surprendre ; démarches de Cromwel pour l'accomplissement de ses desseins ; ruses, intrigues des amis de Charles Stuart pour le cacher à tous les yeux. Le prince sera-t-il sauvé, ou tombera-t-il dans les redoutables mains de Cromwel ? Telle est l'alternative d'où doit naître l'intérêt. Mais l'auteur, quoique Jacobite prononcé, est resté fidèle à l'histoire, et Charles se montre sous un jour si odieux, qu'on ne saurait, à moins d'être cavalier, lui porter un bien vif intérêt. Au péril de ses jours, Albert Lee, qui a bravement combattu à Worcester, introduit Charles à Woodstock, et pour prix de ce service, le prince veut déshonorer la sœur de son jeune libérateur.

La partie des caractères est ce qu'il y a de mieux dans le roman. Wildrake, cavalier débauché, mais plein de chaleur d'âme, et le vieux Henri Lee, sont tracés avec verve, et leurs boutades nourrissent le dialogue de saillies comiques ; Charles II, comme nous venons de le dire, est peint avec vérité, et son persiflage royal est parfois amusant. Cromwel est admirable dans la dernière scène, quand à la tête d'une troupe de soldats d'élite il marche à Woodstock pour s'emparer de Charles Stuart mais on voudrait voir le héros sur un théâtre plus large. Plusieurs personnages secondaires sont fort bien dessinés entr'autres : Tomkins le fidèle, Jecelin et Phébé, et jusqu'au chien Bevis.

Il y a dans l'ouvrage plusieurs scènes très-belles ; celle d'exposition qui est d'une fidélité historique véritablement admirable, si toutes étaient écrites de ce ton, nous aurions un chef-d'œuvre de plus.

M. Lemarié est sur le point de terminer son importante réimpression de Scott. On ne saurait trop louer l'exactitude avec laquelle l'éditeur a rempli les conditions qu'il s'était imposées ; les deux dernières livraisons, dont nous venons de rendre compte, se font remarquer par la correction dont nous avons déjà eu l'occasion de faire l'éloge lors de la publication des premières.

